



**SECTION
MESSAGERIES
NMPP**

COMMUNIQUÉ

Le Syndicat général du Livre et de la Communication écrite (SGLCE) a rencontré le lundi 22 septembre 2008 la direction générale des NMPP dans le cadre du plan « Défi 2010 ». À cette occasion, les parties ont convenu de mettre en place une commission technique afin d'examiner la charge de travail de la filière des publications.

Cette commission s'est réunie le lundi 29 septembre au siège social des NMPP.

La délégation CGT était en droit d'attendre des propositions concrètes concernant le maintien d'un Centre national de traitement des publications.

Or, Bernard Terrade, responsable logistique de la société des Messageries, ne lui a présenté qu'une version déjà connue de son projet. Rien de nouveau dans le schéma qui consiste à traiter les publications à faible tirage dans le Centre international de Roissy (CIR), ce dernier étant dédié à la distribution des titres à destination des pays étrangers.

Une idée des plus saugrenues qui ne fait que révéler le simulacre de négociations. En effet, la situation géographique et la capacité industrielle du site de Roissy ne permettent pas un traitement optimal des publications destinées à la Métropole.

Cette proposition d'un centre NMPP traitant une infime partie du volume relevant de la filière publications — même si ces titres représentent environ 40% des titres distribués par les NMPP — n'est pas de nature à pérenniser un système de distribution efficace et de qualité.

En voulant séparer le traitement des titres selon leur importance, la direction des NMPP prend le risque d'annuler les effets économiques et solidaires d'un groupage qui constitue la pierre angulaire du système coopératif de distribution. L'instauration d'une distribution à deux vitesses remettrait indéniablement en cause les principes d'égalité et d'impartialité de la loi Bichet.

Alors que la CGT est porteuse d'un projet alternatif cohérent, la direction campe sur ses positions. Cette attitude est contraire à l'accord du 20 juin dernier et ne laisse que peu de place à de vraies discussions.

Dans ces conditions, la CGT ne pourra avaliser une réforme de la filière publications qui n'a pour but que d'exclure les salariés des Messageries et d'instaurer le travail précaire dans l'ensemble du réseau de distribution.

Stains, le 30 septembre 2008